

## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE PRIMATURE MINISTERE DE LA PRODUCTION ET DE L'INDUSTRIALISATION AGRICOLE SECRETARIAT GENERAL PROGRAMME DE COOPERATION TCHAD-FIDA



PROJET DE RENFORCEMENT DE L'INNOVATION DANS L'ENTREPRENARIAT AGRO-PASTORAL DES JEUNES ET FEMMES DU TCHAD (RENFORT) UNITE DE COORDINATION ET DE GESTION DE PROJET

FIDA

## AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

(Bureau d'études)

Intitulé de la mission : Recrutement d'un (01) Bureau/Cabinet d'Etudes chargé de conduire les études pour l'élaboration de la stratégie et plan d'action d'accélération des agro-entreprises.

Numéro de référence : N° 977/PR/PM/MPIA/SG/PCTF/RENFORT/2024

La République du Tchad a obtenu du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) un financement destiné à couvrir le coût du Projet Renforcement de l'Innovation dans l'Entrepreneuriat Agro-pastoral des Jeunes et Femmes du Tchad (RENFORT et envisage d'en faire partiellement usage pour s'adjoindre des services de conseil.

L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du projet RENFORT.

Les services de conseils concernent l'élaboration de la stratégie et plan d'action d'accélération des agro-entreprises.

Le Secrétariat Général du Ministère de la Production et de l'Industrialisation Agricole invite à présent les bureaux d'études admissibles à manifester leur intérêt pour la fourniture des services en question. Les bureaux d'études intéressés sont tenus de donner des informations attestant qu'elles possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour dispenser ces services.

Nous attirons l'attention des bureaux d'études intéressés sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme¹ et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations². Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles²

Le bureau d'étude ne peut être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Toute société de conseil qui serait en pareille situation sera écartée, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors qu'une société de conseil, les membres de son personnel ou les sociétés qui lui sont affiliées a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, b) répondent à plusieurs appels à manifestation d'intérêt dans le cadre de la présente procédure de passation de marchés, c) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction de l'acheteur ou du personnel

¹ Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: https://www.lfad.org/fr/document-detail/asset/41942012

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40189695.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40738506

de ce demier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt. au processus de sélection pour marché le concerné. iil) à l'exécution de ce dernier. Les sociétés de conseil sont en permanence tenues de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgation de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion de la société de conseil, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

Les bureaux d'études seront sélectionnés selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité technique et le Coût (SFQC) expliquée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante : <a href="https://www.ifad.org/fr/project-procurement">https://www.ifad.org/fr/project-procurement</a>.

Les critères de présélection sont les suivants :

Critères	Note pondérée pour le critère
<ol> <li>Nature des activités du candidat et relation avec le domaine des prestations</li> </ol>	[25]
Nombre d'années d'expériences	[20]
<ol> <li>Qualifications du candidat dans le domaine des prestations similaires</li> </ol>	[40]
<ol> <li>Qualifications générales/qualité de personnels professionnels</li> </ol>	[15]
Total	100 points

Des bureaux d'études peuvent constituer entre eux des associations sous la forme d'une co-entreprise ou d'un cabinet proposant des activités de conseil en sous-traitance afin d'être mieux qualifiées.

N'Diaména, le

Le Secrétaire Général du Ministère de la Production et de l'Industrialisation Agricole

13 0 JUIL 20

ABDELKHADIR AL-TIDJANI KOIBORO